Solidarité agricole

Juin 2014, vol. 27, n° 3

FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE

ÉDITORIAL



François Bourassa, président

Bonjour Productrices,
Producteurs,

En pleine période de travaux intenses, pour la plupart d'entre nous, je serai bref. Puissiez-vous me lire en entier.

Acte de foi, s'il en est un, mettre plein de graines en terre, espérant récolter quelques mois plus tard, tout ce qu'il faut pour nourrir élevages et population. Voilà la force des hommes et des femmes qui font l'agriculture.

Cette année, il est probable que les semis et les récoltes de foin se chevaucheront. Un peu de repos au cours de l'été sera alors bienvenu. J'ai une suggestion pour vous : Réservez le 20 juillet à votre agenda. Les membres du comité vie syndicale, en collaboration avec les administrateurs des syndicats locaux, vous attendent à Weedon pour Le Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie.

Ce sera une excellente occasion d'échanger et de fraterniser avec nos confrères et consœurs partageant la même passion : l'agriculture. Quelle belle façon de souligner l'année internationale de l'agriculture familiale!

Chaque administrateur aura dix billets à vendre. À première vue, ça peut sembler beaucoup. Toutefois, l'expérience du 75e anniversaire de la Fédération de l'UPA-Estrie, alors que 1 200 personnes s'étaient réunies pour une activité semblable, me porte à croire qu'en y mettant un peu d'effort, notre objectif sera atteint.

Merci à l'avance de votre participation. Je suis convaincu que vous ferez d'agréables rencontres.

Cette activité se veut aussi le signal de départ pour aller à la rencontre des producteurs. Au cours de l'automne 2014 et de l'hiver 2015, les administrateurs organiseront des rencontres individuelles ou de petits groupes avec tous les producteurs de l'Estrie afin de connaître vos opinions et vos attentes envers l'Union. Ce sera aussi l'occasion de mettre à jour vos coordonnées et les informations sur vos productions. Rien de mieux qu'une conversation de personne à personne et une poignée de main pour cultiver la solidarité qui caractérise notre Union.

Bon été à tous et toutes, on se revoit le 20 juillet.

François Bourassa

Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie

20 juillet 2014 de 11 h à 16 h
Aréna de Weedon
Tous les détails en **page 16**.

SOLIDARITÉ AGRICOLE
Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie
4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905
www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 750 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES
Abonnements : 2 650 entreprises agricoles
ANNONCER VOS ACTIVITÉS
Valéry Martin 819 346-8905
vmartin@upa.qc.ca
Date de tombée : 15 août 2014
Date de parution : 4 septembre 2014

Dans ce numéro :

Maladie de Lyme – Que faut-il savoir?.....3
Diminuer l'empoisonnement des abeilles.....5
Conférence-excursion sur les peupliers.....7
Créateurs de saveurs – Le marché de détail.....8
Récit de stage de coopération au Sénégal 9
Banque de terres du Val-Saint-François.....13

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.		Éric Desrosiers	Cultures commerciales	Coaticook
2.		Sébastien Lanctôt	Acéricole	Coaticook
3.		Benjamin Nichols	Laitière	Coaticook
4.	9033-9094 Québec inc.	Marc & Mario Chevrette	Foin	Des Sources
5.		Gervaise Côté	Acéricole	Frontenac
6.		Steeve Fillion	Acéricole	Frontenac
7.	RFL senc	Marianne Bilodeau, Louisette Gagnon, Francis & Richard Bélanger	Acéricole	Frontenac
8.	Ferme Aura senc	Linda Shattuck, Daniel & David Cosman	Cultures commerciales	Haut-Saint-François
9.		Marylin Côté	Ovine	Memphrémagog
10.	Miellerie de l'Estrie inc.	Dario Subotic & Manojlo Govedarica	Apicole	Memphrémagog
11.		Denis Beauregard	Laitière	Val-Saint-François & Sherbrooke
12.	Érablière La Palette Dorée senc	Stéphane & Vincent Chagnon, Ghislain Gagnon	Acéricole	Val-Saint-François & Sherbrooke
13.		Hugo Larochelle	Foin	Val-Saint-François & Sherbrooke
14.		Sophie Beauchemin	Bovine	Val-Saint-François & Sherbrooke
15.		Cindy Fournier & Marc Chevrette	Bovine	Val-Saint-François & Sherbrooke
16.		Dany Maurice	Ovine	Val-Saint-François & Sherbrooke

* Un nouveau membre est un producteur ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion.

Séance d'information sur l'agrile du frêne



Le dépôt du nouveau règlement sur l'agrile du frêne, en vigueur depuis le 1er avril 2014, redéfinit les limites de la zone réglementée. La limite ouest du territoire de l'Estrie en fait maintenant partie. Cet insecte sera vraisemblablement dans le territoire de l'Estrie sous peu et son passage, ailleurs, a déjà créé son lot de conséquences importantes.

Séance d'information

Pour en apprendre davantage sur l'agrile du frêne, ses conséquences et l'impact de la redéfinition de la zone réglementée, vous êtes invités à participer à une séance d'information, organisée par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Date **: 26 juin 2014**
Heure : à partir de 9 h
Lieu : Hôtellerie Jardins de Ville, 4235, boul. Bourque à Sherbrooke

Inscription ou information auprès de Mario Dionne ingénieur forestier de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie par courriel via m.dionne@abacom.com ou par téléphone au 819 823-8884.

La maladie de Lyme – Que faut-il savoir?

La maladie de Lyme est causée par une bactérie (*Borrelia burgdorferi*) transmise par un petit parasite : la tique. Au Québec, une seule espèce de tique – soit la tique du chevreuil (*Ixodes scapularis*) – transmet cette maladie, qui est présente dans de nombreux pays d'Europe et d'Asie ainsi qu'aux États-Unis. Bien qu'il soit faible dans l'ensemble du Québec, le risque d'attraper la maladie de Lyme est en augmentation dans le sud-ouest de la province. La maladie de Lyme se traite par un antibiotique.

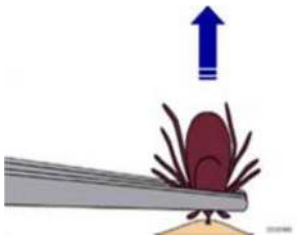
Mesures de protection personnelle

- **Éviter l'exposition aux tiques en s'éloignant des habitats qui leur sont favorables.** Les tiques infestent les boisés et les hautes herbes, à la recherche d'un hôte à piquer.
- **Éviter les piqûres par l'application d'un répulsif à insectes et en portant des vêtements qui couvrent la peau.** Pour des activités dans les boisés ou les hautes herbes, il est recommandé de porter un chapeau, des vêtements à manches longues ou à jambes longues – que l'on entre dans les chaussettes – et des souliers fermés. Par ailleurs, on voit mieux les tiques sur les vêtements de couleur pâle.

Surveillance, extraction et analyse de la tique

Le risque de transmission de la bactérie augmente avec la durée de la piqûre. Le risque de transmission est très faible avant 24 heures et plus important après 72 heures. Après une activité où l'on risque d'avoir été exposé aux tiques, il est important de bien examiner toutes les parties de son corps. Il faut rechercher les tiques adultes (de la grosseur d'une pointe de crayon) et, surtout, les nymphes (de la grosseur d'une tête d'épingle).

Le meilleur moyen à utiliser pour extraire une tique de la peau demeure la pince fine aux extrémités pointues (pince à écharde). On la place le plus près possible de la surface de la peau et, par un mouvement sûr et constant, on tire la tique de façon perpendiculaire à la peau, sans tourner.



Il faut éviter d'écraser ou de perforer la tique, ce qui augmenterait le risque de contamination. Si une petite partie de la tique est restée dans la peau, on la retire avec la pince ; cette partie ne peut toutefois plus transmettre la bactérie. Il n'est pas recommandé d'utiliser de la gelée de pétrole, du vernis à ongles ou de l'essence pour tenter d'enlever la tique, ni d'essayer de la brûler. Après avoir retiré la tique, on doit laver le site de la piqûre et se laver les mains avec de l'eau et du savon.

La tique, vivante ou morte, doit être conservée à sec, sans rien ajouter, dans un petit contenant rigide propre (ex. : un contenant de pilules, un petit pot ou un tube à prélèvement). On doit consulter un médecin pour obtenir une prescription afin que la tique soit analysée au laboratoire du CSSS ou de l'hôpital le plus près de chez soi. Il faut mentionner au médecin le lieu et la date de chaque déplacement fait hors de sa municipalité de résidence au cours des deux semaines précédant le prélèvement de la tique. Il peut s'écouler plusieurs semaines avant de savoir si une tique est porteuse de la bactérie.

Surveillance des symptômes et consultation médicale

La maladie de Lyme se présente souvent par l'apparition, au site de piqûre de la tique, d'une rougeur de la peau qui dépasse 5 cm et qui augmente progressivement durant quelques jours ou quelques semaines. Cette lésion s'appelle un *érythème migrant*. D'autres symptômes peuvent survenir, tels que des douleurs musculaires ou articulaires, des maux de tête, de la fièvre ou de la fatigue. Dans les semaines ou les mois suivants, des complications peuvent toucher le cœur, le système nerveux ou les articulations. Après quelques années, la maladie de Lyme peut entraîner des problèmes persistants, comme l'arthrite, si elle n'est pas traitée. La personne piquée par une tique doit surveiller l'apparition de symptômes durant un mois et consulter un médecin si elle présente :

- une rougeur de la peau qui s'étend sur plus de 5 cm de largeur;
- des lésions multiples de la peau;
- des douleurs musculaires et articulaires inhabituelles;
- des engourdissements, de la faiblesse ou de la paralysie, à un ou plusieurs endroits du corps;
- à la fois de la fatigue, des maux de tête et de la fièvre.

Le médecin pourra prescrire des épreuves de laboratoire ou un traitement, selon son évaluation. Si une personne n'a pas de symptôme après avoir été piquée par une tique, même s'il s'agit de l'espèce de tique qui transmet la maladie (*I. scapularis*) et même si la tique était porteuse de la bactérie pouvant causer la maladie de Lyme (*B. burgdorferi*), l'antibiotique n'est pas indiqué.

Pour obtenir plus d'informations : communiquez avec le service téléphonique Info-Santé au 8-1-1 ou visiter le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur la maladie de Lyme : www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/maladie-lyme.php.

Larges extraits du texte réalisé par l'équipe Zoonoses de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), révisé juin 2011.

Modification du certificat CD-8 application de pesticides sur terres cultivées et renouvellement des certificats E1

Stéphanie Forcier, agente syndicale

Des modifications au Règlement sur les permis et certificats ont été apportées récemment et entreront en vigueur à compter du **31 décembre 2014**.



L'examen EXAMTCA-O1 *Utilisation des pesticides en milieu agricole* ne sera plus valide à partir de cette date butoir pour les détenteurs de certificats CD-8. Ils auront donc à passer un nouvel examen. Par contre, les personnes ayant déjà leur certificat catégorie E1, E1.1 et E2 n'ont pas à repasser cet examen. Elles devront simplement payer les frais administratifs applicables pour le renouvellement de leurs certificats.

D'ici cette date, les détenteurs bénéficient d'une période de transition leur permettant d'obtenir ou de renouveler un certificat CD-8 avec une attestation de réussite des anciens ou des nouveaux examens.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet suivant :
www.mddefp.gouv.qc.ca/pesticides/permis/formation/index.htm.

Prime-Vert, plus accessible que vous ne le croyez!

Stéphanie Forcier, agente syndicale

Saviez-vous que vous pourriez être admissible à une subvention du programme Prime-Vert, pouvant s'élever à 5 000 $ par année, dès que vous acquérez ou améliorez des équipements pour la réduction des risques liés aux pesticides? Ce programme offre notamment le soutien financier nécessaire pour vous appuyer dans vos initiatives individuelles ou collectives visant à réduire la pollution.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Avoir des superficies potentiellement réceptrices de pesticides;
- ✓ Ne pas avoir recours à la pulvérisation à forfait;
- ✓ Attester que l'entreprise respecte le Code de gestion des pesticides du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et
- ✓ Qu'un employé détient un certificat pour l'achat et l'application de pesticides.

Ne sont pas admissibles :

- × Tout équipement acheté avant le 1er avril 2013;
- × Les équipements de fabrication artisanale.

Quelques exemples d'équipements admissibles :

- Déflecteurs pour semoir afin de réduire la dérive de poussière provenant des semences traitées;
- Marqueur à mousse;
- Contrôleur de hauteur de rampe de plus de 23 mètres, etc.

Pour obtenir plus d'information et vérifier si votre entreprise est admissible, contactez le bureau régional du MAPAQ au 819 820-3001 ou visitez le :www.mapaq.gouv.qc.ca/primevert.

Que devons-nous faire pour diminuer l'empoisonnement des abeilles?

Valéry Martin, conseillère aux communications

L'arrivée de nouvelles cultures et l'utilisation de pesticides influencent l'activité des insectes pollinisateurs et plus particulièrement celle de l'abeille domestique. Pensons à l'augmentation des superficies réservées à la monoculture pauvre en pollen, à la disparition de la flore indigène et aux nouvelles formulations de pesticides dont la toxicité envers les abeilles peut être plus élevée. Sans être les seules causes, ces facteurs sont de plus en plus associés au dépérissement des colonies d'abeilles au Québec depuis quelques années.

Au Canada, les abeilles pollinisent plus de 70 % de nos cultures. On estime que l'abeille domestique et les autres insectes pollinisateurs participent à l'activité agricole pour plus de 2 milliards de dollars par année au Canada, tandis qu'aux États-Unis cette activité se chiffre à plus de 100 milliards de dollars. Protéger ces alliés contribue à préserver la richesse et la diversité de notre environnement et de la plupart de nos produits agricoles.

L'abeille peut s'empoisonner avec le pesticide :
- Par contact direct ou par la dérive du pesticide;
- Par la contamination du pollen et du nectar ayant reçu un pesticide;
- Par la contamination de l'eau utilisée par les abeilles.

L'empoisonnement des abeilles par les pesticides peut résulter d'une intoxication aiguë ou chronique. C'est l'intoxication chronique qui est soupçonnée de causer des dégâts dans les ruchers au Québec depuis quelques années. Contrairement à une intoxication aiguë, ses effets ne se manifestent pas immédiatement; ils sont subtils et, à moyen terme, peuvent entraîner l'effondrement du rucher.

Comme propriétaire d'une entreprise agricole

- Adoptez des principes de lutte intégrée; informez-vous sur les solutions de remplacement disponibles pour lutter contre les insectes nuisibles. L'application de pesticides n'est pas la seule méthode.
- Observez si des ruches sont présentes près des champs qui recevront des traitements de pesticides. La loi oblige l'identification des ruches. Il vous sera donc facile d'en connaître le propriétaire. Avertissez l'apiculteur, 48 heures à l'avance, de votre intention d'appliquer des pesticides.
- Sensibilisez les gens qui appliquent des pesticides en regard de la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs.
- Quelques jours avant l'application des pesticides, fauchez les plantes environnantes susceptibles d'être en floraison pendant la période d'application des pesticides.

Des pas encourageants

Il faut savoir que le talc ou le graphite, des lubrifiants traditionnels, ne sont plus autorisés pour enrober les semences traitées utilisées dans les semoirs pneumatiques. La compagnie Bayer CorpScience a mis sur le marché un nouveau lubrifiant pour faciliter l'écoulement des semences traitées avec des néonicotinoïdes. Ce lubrifiant à base de cire de polyéthylène provoque moins de poussières.

Les producteurs qui sont obligés d'utiliser les semences traitées peuvent aussi diminuer la dispersion de la poussière contaminée dans l'air lors du semis. Il est en effet possible de modifier les semoirs pneumatiques à pression négative (*vacuum*) en installant des déflecteurs pour réduire la dérive des poussières. Les producteurs qui font ces modifications peuvent être admissibles à une aide financière du programme Prime-Vert.



Pour savoir s'ils ont besoin d'utiliser des semences traitées aux insecticides, les producteurs peuvent recourir au service de dépistage des insectes ravageurs des semis offert par le Club agroenvironnemental de l'Estrie.

Larges extraits du bulletin du Réseau d'avertissement phytosanitaire produit par Agriréseau :
http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01gen14.pdf
Et d'un article d'Ermin Menkovic, agronome, conseiller en grandes cultures et en agroenvironnement, MAPAQ de l'Estrie : *Néonicotinoïdes : leur usage est-il justifié?*

Formation obligatoire en abattage manuel d'arbres – CSST 16 heures

Effectuez-vous de l'aménagement forestier à l'aide d'une scie à chaîne sur votre entreprise agricole?

Un de vos employés effectue de l'abattage manuel d'arbre à l'aide d'une scie à chaîne pour votre entreprise?

Vous pourriez être obligé par le nouveau règlement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de suivre et de réussir la formation ***Santé et sécurité en abattage manuel*** et d'être titulaire d'une attestation qui confirme que vous avez reçu cette formation et réussi l'examen requis. Nous vous invitons à vous informer auprès de la CSST pour savoir si vous ou vos employés êtes concernés par ce règlement : www.csst.qc.ca/prevention/secteur/foresterie/Pages/comprendre_reglement.aspx.

Vous pouvez également joindre la CSST au 1-866-302-2778.

Prochaines formations :
28 juin, 5 et 6 juillet 2014, CRIFA de Coaticook
23 et 24 août 2014, MFR du Granit à Saint-Romain
Coût : 298,94 $

Une subvention de 50 $ est disponible pour les producteurs agricoles et forestiers admissibles. Inscrivez-vous en ligne au : www.formationagricole.ca ou contactez-nous au 819 346-8905, poste 114 ou par courriel : rfaestrie@upa.qc.ca.

~~~~~

Pour vos besoins de main-d'œuvre agricole permanente ou temporaire :
Valérie Giguère
Responsable du Centre d'emploi agricole
819 346-8905, poste 124
vgiguere@upa.qc.ca

Attention!

Taux du salaire minimum depuis le 1er mai 2014

Taux général : **10,35 $** l'heure

Cueilleurs de framboises : **3,04 $** du kilo

Cueilleurs de fraises : **0,81 $** du kilo

Commission des normes du travail : www.cnt.gouv.qc.ca
~~~~~

Excursion-conférence sur l'utilité des peupliers

Valéry Martin, conseillère aux communications

La Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est organise une excursion-conférence ayant pour thème **Les peupliers au service du territoire agricole**. L'activité se déroulera les 18 et 19 septembre 2014 à l'Hôtel Estrimont d'Orford.

Le territoire agricole du sud du Québec conjugue de multiples enjeux économiques, sociaux et environnementaux dont la production agricole, la qualité de l'environnement, la bioénergie et la séquestration du carbone, la conservation des espèces et des habitats essentiels, tout cela dans un contexte d'augmentation des demandes d'usages de la part de ses différents utilisateurs et habitants.

Comment est-il possible dans ce contexte d'améliorer le bilan environnemental des fermes sans nécessairement contraindre la production agricole?

Cette excursion-conférence vise à montrer des exemples concrets d'aménagement du territoire agricole utilisant, entre autres, le peuplier, un arbre à croissance très rapide, mais également des arbres feuillus nobles et des résineux, afin de favoriser une agriculture durable où la plantation ciblée d'arbres permet une multitude de services écosystémiques.

Différents modèles d'aménagement seront présentés et visités sur le terrain : bandes riveraines d'arbres matures (11 ans), bandes riveraines d'arbres multiespèces et agroforêts matures (15 ans). Aussi à l'horaire : plantes de sous-bois aux fins de production ou de conservation, test d'espacement et bande filtrante pour la production de biomasse énergétique.

Les connaissances présentées sont tirées de travaux de recherche effectués dans des plantations du sud du Québec et portant sur la production de bois et de biomasse, sur la qualité de l'eau, sur la séquestration du carbone ainsi que sur la restauration et la conservation des habitats dans les paysages agricoles.

L'activité s'adresse principalement aux producteurs agricoles, aux propriétaires forestiers privés ainsi qu'aux gestionnaires et intervenants en zones agricole et agroforestière. Elle est organisée conjointement par la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, l'Association forestière du sud du Québec et la Fédération de l'UPA-Estrie.

Inscription : www.afsq.org/boutique.asp#57
Programmation complète sur :www.estrie.upa.qc.ca/fr/Salle_de_presse/Documents_utiles.html

Cette activité de transfert des connaissances est une initiative de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est, dont la mission est de favoriser la recherche de solutions pour le développement durable de la ressource forestière en zone habitée, incluant la zone agricole. Elle est présentée dans le cadre du Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les organisations suivantes sont aussi partenaires de l'activité : la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et la Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

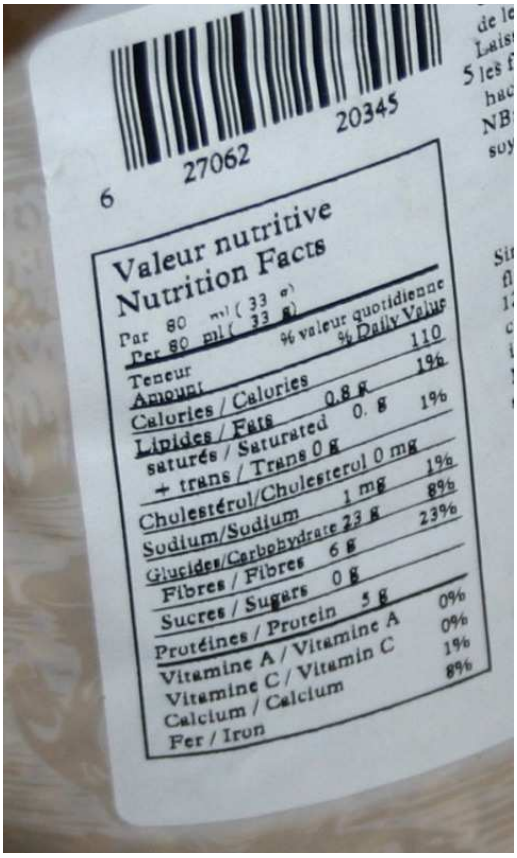


Photo : Benoit Truax

Préparation pour le marché de détail (1re partie)

Ghislain Lefebvre, coordonnateur au développement régional, CIBLE

Un producteur désire vendre ses produits dans les épiceries de la région, mais ne sait pas s'il est complètement prêt? Voici le premier article d'une série de trois sur ce sujet.



Commencer par le commencement

L'emballage est-il prêt? Quoique certaines petites épiceries acceptent de produire des codes à barres pour des petits producteurs, il est préférable d'obtenir ses propres codes à barres si un producteur pense fournir plus d'un ou deux magasins. Les codes à barres peuvent être achetés auprès du fournisseur GS1 Canada.

Il faut également une étiquette nutritionnelle pour chaque produit. Le coût de cette étiquette varie en fonction de la complexité de la fabrication du produit. Pour un produit simple, une analyse est faite en entrant les ingrédients dans un logiciel, mais pour un produit subissant des transformations majeures comme une fermentation suivie d'une désalcoolisation par exemple, une analyse en laboratoire est nécessaire. Plusieurs entreprises offrent ces services.

Service à la clientèle

Le producteur doit toujours fournir ses produits à un nombre de clients qui permet d'assurer un bon service à la clientèle. Moins de points de vente, mieux desservis, sont plus payants que trop de points de vente, mal desservis. En effet, il ne sert à rien d'avoir ses produits dans tous les magasins, si les relations ne sont pas bonnes avec les marchands. Les produits ont plus de chance d'être sur de bonnes tablettes si les marchands sont contents de faire affaire avec un producteur et que la relation est agréable et efficace.

Un exemple simple de bon service à la clientèle : retourner rapidement les appels et courriels reçus, même aux gens qui ne sont pas encore clients de l'entreprise. Ce sont des clients potentiels.

Suivi des points de vente

Les directeurs de magasins appellent rarement pour dire qu'il n'y a plus de produits. C'est la responsabilité du producteur de s'assurer que les tablettes sont pleines. Établir un horaire avec le suivi à faire de chaque magasin peut être une bonne idée. Certains marchands préfèrent être appelés toutes les semaines, alors que pour d'autres, un appel par mois suffit. Le suivi peut se faire en collaboration avec un distributeur ou non.

Volume de production

Plus le rythme de production permet un approvisionnement en continu des points de vente, plus les ventes sont simplifiées. Dans tous les cas, la majorité des détaillants veulent savoir quand un producteur sera en mesure de les approvisionner à nouveau. Si, par exemple, un producteur prévoit ne pas pouvoir desservir un point de vente pour une période d'un mois avec son produit vedette, ce serait une bonne idée d'avertir ses clients qui voudront peut-être faire des commandes un peu plus grosses pour ne pas manquer de produits. Les producteurs sont préoccupés par leur production, les marchands, eux, sont préoccupés par la disponibilité des produits pour leurs clients.

Le document *Résumé de la préparation pour le marché de détail* se trouve sur le site www.cible-estrie.qc.ca dans l'onglet *Liens utiles*.

À l'aventure de la coopération en Afrique

David Beauvais, président du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

Mon aventure a débuté lorsque j'ai vu passer l'appel de candidatures pour un stage de coopération internationale au Sénégal offert par l'organisme Mer et Monde. Puisque ce stage était axé sur l'agriculture et que j'avais la volonté de voyager et de découvrir d'autres cultures, ma décision n'a pas été difficile à prendre. Quelques mois plus tard, je m'envolais vers l'Afrique. Le stage que j'ai effectué pendant 75 jours fait partie du programme Québec sans frontières (QSF). Ce programme, en plus de nous donner des formations pré départs par le biais de Mer et Monde, subventionne en partie les dépenses du projet réalisé.

Le projet auquel nous avons participé visait le développement et l'amélioration d'un périmètre maraîcher dans le village de Notto-Diobasse, pour favoriser l'autosuffisance alimentaire et créer des emplois afin de contrer l'exode rural. Ce projet a été pensé et conçu par les gens du village, plus précisément par l'Association des jeunes pour le développement et la promotion de Notto-Diobasse. Il est important de comprendre que contrairement à certaines croyances, mes cinq collègues de stage et moi ne sommes pas allés fournir de l'aide humanitaire et monter des projets que nous, nord-américains, croyons bons pour eux. Nous sommes allés effectuer un travail de coopération, en partenariat avec les gens du village. Notre apport fut financier, technique et organisationnel.

En arrivant au Sénégal, nous avions comme mandat et objectif d'apporter des connaissances techniques d'un point de vue agronomique. A mesure que le projet avançait, nos orientations ont quelques peu changé. À force de travailler avec nos collègues sénégalais nous nous sommes rendu compte qu'ils avaient de très bonnes bases agronomiques; des connaissances qu'ils avaient acquises de leurs ancêtres. Notre action a alors bifurqué vers le côté organisationnel. Nous avons réalisé que dû au contexte culturel, les Sénégalais n'avaient pas le réflexe de planifier, d'organiser et de se structurer. En plus du travail quotidien aux champs, nous avons donc donné des ateliers, tenu des réunions puis, conçu et donné six formations : compostage, fertilisation, rotation des cultures, commercialisation et transformation alimentaire.

J'y ai réellement vécu une expérience très enrichissante. Je conseille à tous ceux et celles qui ont le goût d'apprendre à vivre différemment, tout en aidant un peuple très accueillant, de s'impliquer dans des projets comme celui-ci.



David Beauvais, à droite sur la photo, accompagné des participants au stage Mer et Monde au Sénégal

Le Club agroenvironnemental de l'Estrie reçoit le prix coup de cœur du jury au Gala provincial Misez EAU!

C'est avec fierté que le Club agroenvironnemental de l'Estrie (CAE) a reçu le prix coup de cœur du jury pour le projet développement et promotion du ray-grass intercalaire. Ce prix a été remis lors du gala provincial du concours Misez EAU, tenu à Québec le jeudi 8 mai.

Le projet primé : le développement et la promotion du ray-grass intercalaire

En Estrie, une cause importante de la dégradation de la qualité de l'eau est l'érosion hydrique. Pour faire face à cette réalité, les coordonnatrices des bassins versants de l'Estrie avaient comme mission de sensibiliser et d'accompagner les producteurs agricoles. « Nous sommes fiers du travail accompli par Marie-Andrée Audet, Stéphanie Durand et Chloé Boucher-Ravenhorst soit, d'avoir sensibilisé et accompagné des producteurs agricoles dans leur lutte à l'érosion hydrique », a mentionné Yvon Bégin, président du CAE.



Photo CAE Estrie : Marie-Andrée Audet, Stéphanie Durand et Chloé Boucher-Ravenhorst

Dans le cadre de ce projet, le Club agroenvironnemental de l'Estrie, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Financière agricole du Québec et des agriculteurs bénévoles, a participé à la création et au bon fonctionnement d'un regroupement de producteurs et d'intervenants : Semis direct Estrie. Ce dernier permet d'obtenir de la formation et de partager les bons ou les mauvais coups afin d'augmenter les chances de succès avec cette technique. À ce jour, plus de 50 entreprises ont adhéré et plus de 17 formations ont été organisées. Du côté ingénierie, des projets novateurs ont aussi été élaborés, comme la mise en place d'un dispositif de diagnostic de bon fonctionnement d'un système de drainage et la réalisation d'aménagements hydroagricoles. Des voies d'eau engazonnées (4 300 m), des avaloirs (42), des chutes enrochées (43) et des puits d'infiltration (6) ont ainsi été aménagés.

À propos du Gala Misez EAU!

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec présentait la deuxième édition du Gala Misez EAU!, organisé dans le cadre du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau. Ce gala vise à offrir une reconnaissance aux entreprises, aux organismes communautaires, aux municipalités et aux communautés autochtones qui se sont illustrés par leur réalisation particulière dans la gestion et la gouvernance de l'eau par bassin versant au Québec, ainsi qu'aux individus s'étant démarqués par leur implication exceptionnelle dans la cause.

Merci aux producteurs agricoles qui ont participé et aux intervenants qui ont aidé au développement de la technique.

Pour en savoir plus sur le ray-grass intercalaire dans le maïs : Stéphanie Durand, agr. 819 820-8620, poste 59.

Club agroenvironnemental de l'Estrie

L'ascension du biologique en Estrie

Saviez-vous que 5 % des entreprises agricoles de l'Estrie sont certifiées biologiques?

Stéphanie Forcier, agente syndicale

C'est ce que révèle le tout récent rapport du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) sur l'usage de l'appellation biologique au Québec. Ce pourcentage peut sembler minime, mais s'avère, au contraire, annonciateur d'une particularité agricole propre à notre région. En effet, après le Bas-Saint-Laurent, l'Estrie est la région où l'on compte la plus grande proportion d'entreprises agricoles certifiées biologiques.

Sur les 2 654 entreprises agricoles de la région, 136 sont certifiées biologiques et quatre autres sont en voie d'obtenir l'accréditation de l'un des six organismes de certification reconnus au Québec soit : Ecocert Canada, Québec-Vrai, Quality Assurance International, Pro-Cert Organic Systems Ltd., OCIA et Letis S.A.

La figure suivante illustre la répartition des entreprises agricoles selon leur activité de production :

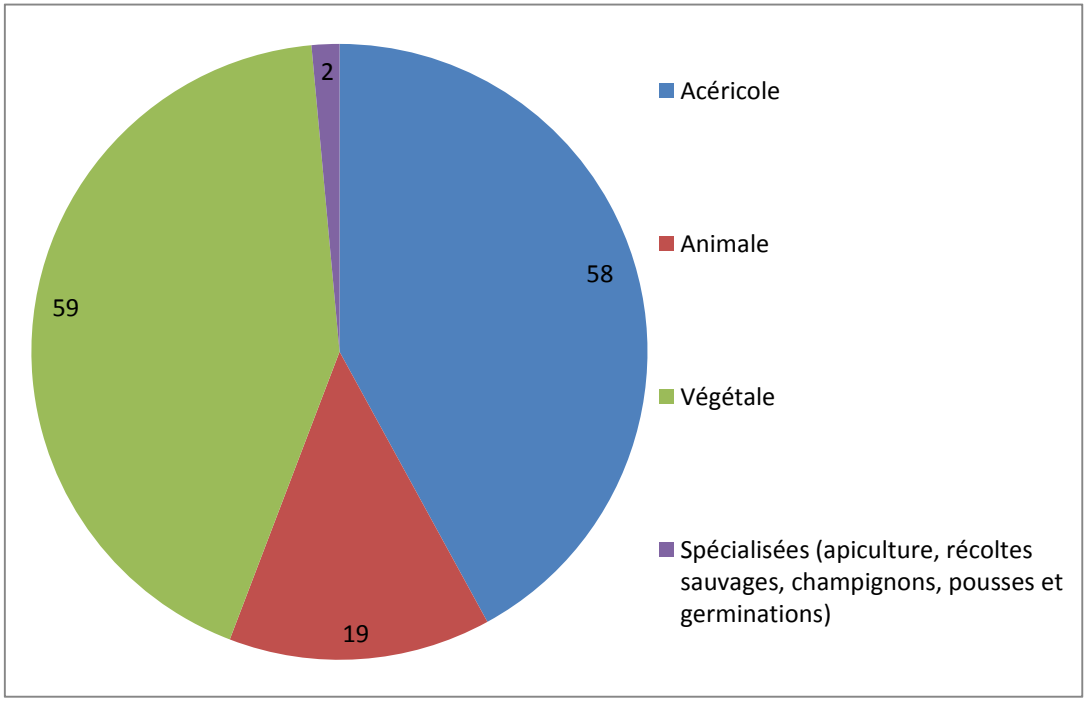


Figure 1 : Répartition des entreprises biologiques en Estrie selon le type de production.

Source : CARTV. 2013. *Statistiques 2012 Usage de l'appellation biologique au Québec*

www.cartv.gouv.qc.ca/statistiques-pour-lappellation-biologique

Pour obtenir davantage d'information sur le sujet, sachez que le CARTV a mis sur pied deux outils Web permettant de trouver plus facilement les entreprises.

- Le *Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec* permet de localiser les produits : www.produitsbioquebec.info.
- Le très complet *Portail BIO Québec,* quant à lui, permet de suivre l'évolution du secteur biologique québécois et de localiser les entreprises : www.portailbioquebec.info.



Sites de collecte en Estrie

Semestrie Inc.
6935, rte Louis-St-Laurent
Compton, J0B 1L0
819 835-9334

Centre Végétal Coop de l'Estrie
691, rue Akhurst
Coaticook, J1A 2S2
819 849-9123

SynAgri Lennoxville
5, rue Massawipi
Lennoxville, J1M 1L3
819 564-1801

Standish Distribution Inc.
1025, rue Pope
Cookshire, J0B 1M0
819 875-3386

William Houde Compton
345, chemin Cochrane
Compton, J0B 1L0
819 835-1919

SCA St-André d'Acton
923, rue Landry
Acton-Vale, J0H 1A0
450 546-2791

SCA Lac-Mégantic-Lambton
3303, rue d'Orsennens
Lac-Mégantic, G6B 2R3
819 583-4444

Banque de terres du Val-Saint-François

Un projet au cœur des préoccupations agricoles

Mélissa Nadeau, chargée de projet en agriculture, CLD du Val-Saint-François

Le projet ayant pris son envol le 25 avril dernier, vise à mettre en contact des agriculteurs sans relève qui veulent transférer leur entreprise ou des propriétaires terriens désirant louer leur terre, en tout ou en partie, avec la relève agricole qualifiée qui aspire à s'établir en agriculture.

Le service Banque de terres a plusieurs objectifs. Il s'agit, entre autres, d'assurer la pérennité des entreprises agricoles déjà établies et d'éviter le démantèlement de fermes causé par un manque de relève. Il encouragera aussi le démarrage de nouvelles entreprises agricoles et permettra une occupation plus dynamique de notre territoire.

Un service essentiel pour les cédants et la relève agricole

La personne responsable du service assume le suivi entre les deux parties tout au long du processus de location ou de transfert. Elle est en mesure d'orienter la clientèle vers les ressources essentielles au succès de leur démarche. Elle s'assure aussi de la confidentialité des dossiers et de la légalité des ententes prises entre les deux parties.

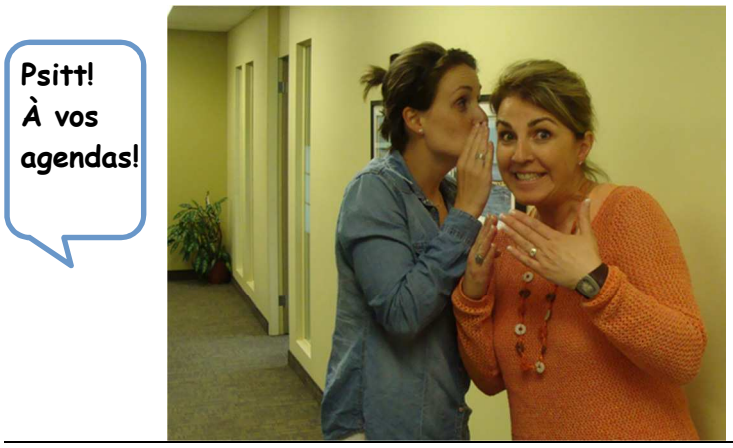
L'option de partenariat à l'étude

Une banque de terres a initialement été mise en place par la MRC de Brome-Missisquoi. Ce type de projet semble être dorénavant en tête de liste des actions à privilégier pour favoriser l'établissement et le démarrage en agriculture. Le CLD de la MRC du Val-Saint-François a considéré l'expertise acquise dans la MRC de Brome-Missisquoi par le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine. Le Val-Saint-François vérifie actuellement la possibilité d'un arrimage avec la Banque de terres de Brome-Missisquoi. Qui sait, un jour peut-être verrons-nous apparaître une Banque de terres unique pour tout le territoire québécois?

Il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture est à la base même de notre société. Faisons en sorte qu'elle perdure dans l'avenir, et la Banque de terres est un excellent moyen pour y arriver. Parce que seul on peut y arriver, mais qu'ensemble on a des chances de faire encore mieux!

Plusieurs partenaires, dont la MRC du Val-Saint-François, le MAPAQ de Estrie, l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke ainsi que le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, se sont joints à l'équipe du CLD afin d'assurer le succès et la pérennité du service Banque de terres.

Pour information : Mélissa Nadeau, agriculture@val-saintfrancois.com ou 819 845-3769, poste 229.



★★★★★★★★★★

Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie

20 juillet 2014 de 11 h à 16 h
Aréna de Weedon
Tous les détails en **page 16**.

★★★★★★★★★★

Sondage sur la récupération des plastiques agricoles

La MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke, est à la recherche de la meilleure méthode pour la récupération des plastiques agricoles, dont plusieurs agriculteurs peinent à se départir. Afin d'offrir un service qui répond aux besoins et préférences des producteurs, ceux-ci ont été consultés en leur demandant de compléter un court sondage.

Il est également possible de répondre à ce sondage directement en ligne à partir du site Web de la MRC du Val-Saint-François au http://mrc.val-saint-francois.com.

Tous ceux qui n'auraient pas encore complété le sondage peuvent le faire parvenir rapidement à :

Monique Clément, recycologue
Télécopieur : 819 835-0833
Courriel : info@MoniqueClement.ca
Poste : 228, ch. Cookshire, Compton, QC J0B 1L0
Pour plus d'information : 819 835-0833

La ferme, un terrain de jeu parfois dangereux pour nos enfants

Monia Grenier, productrice laitière, présidente du Syndicat des agricultrices de l'Estrie

Dans le but de sensibiliser les familles agricoles et toutes personnes gravitant autour de celles-ci, nous faisons la promotion de moyens pour prévenir les accidents. Pour ce faire, les le Syndicat des agricultrices de l'Estrie, en collaboration avec la Fédération des agricultrices du Québec, font la promotion de la sécurité à la ferme par le biais de pancartes. L'objectif est d'inciter les différents intervenants, qui doivent entrer dans les cours de nos entreprises par affaires, à réduire leur vitesse puisque c'est souvent le terrain de jeux de nos enfants.

D'une grandeur de 23'' x 16'', de couleur vive pour attirer l'attention, elle est fabriquée de carton rigide épais et à l'épreuve des intempéries.



Cette pancarte nous a d'ailleurs permis de gagner le prix provincial en prévention, remis par la CSST, en 2005 dans le cadre du concours *Initiatives de prévention à la ferme*.

Nous vous offrons l'opportunité de vous procurer ces pancartes pour la somme de 20 $ chacune (taxes incluses).

Elle est disponible auprès de Lucie Maclure à la réception de la Fédération de l'UPA-Estrie. Informez-vous au 819 346-8905 ou, sans frais, 1 855 741-8905.

La FPLQ devient Les Producteurs de lait du Québec

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale

Depuis le 1er mai 2014, la Fédération des producteurs de lait du Québec a changé son nom pour celui de Les Producteurs de lait du Québec. C'est sous ce nom que sera administré le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec.

La nouvelle entité représente les 12 000 producteurs et productrices de lait et les 6 000 fermes laitières de la province.

C'est par souci d'allègement administratif et de cohérence avec le plan conjoint provincial de mise en marché du lait que les producteurs de lait ont pris la décision de réunir au sein d'une seule personne morale toutes leurs activités.

Les Producteurs de lait du Québec conservent des groupes régionaux dont les territoires restent les mêmes pour le moment, mais qui seront modifiés au début de 2015 pour s'ajuster à ceux de l'UPA.

Le nouveau courriel est : plq@lait.qc.ca et ceux des employés de Longueuil seront aussi modifiés suivant ce format. Contactez Les Producteurs de lait de l'Estrie via le courriel : estrie@lait.qc.ca. Notez que les courriels de Mariane Paré et de Jasmine Maurice demeurent les mêmes.

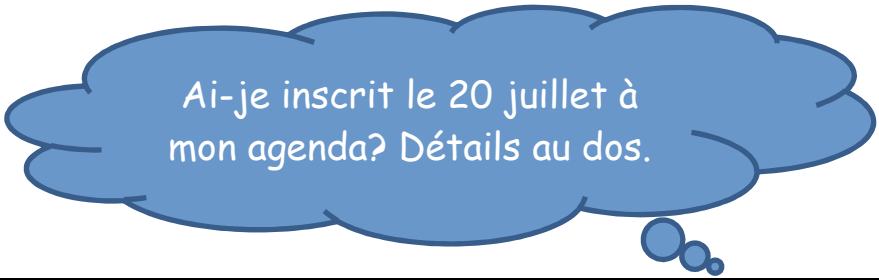
Les noms des comptes sur les médias sociaux ont également été modifiés en fonction du nouveau nom de l'organisation, soit @ProdLaitQc pour Twitter et «Les Producteurs de lait du Québec» pour YouTube, Pinterest et Instagram.

Nouvelle règle pour la valve de sortie de vidange des bassins refroidisseurs

Depuis le 1er juin, **tout nouveau bassin installé sur une ferme laitière**, neuf ou usagé, devra être pourvu d'une valve et d'une sortie de vidange de 2 pouces de diamètre pour les bassins de moins de 3 000 litres et de 3 pouces pour les autres bassins.

La Ferme Jovigny remporte encore les honneurs!

La Ferme Jovigny inc. de Nantes (MRC du Granit) a remporté l'argent au concours Lait'xcellent. Les gagnants 2013 ont été dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec (ancienne FPLQ) par le président, Bruno Letendre. Notons que les lauréats ont produit un lait dont le dénombrement bactérien et le comptage cellulaire sont de quatre à sept fois moindres que la moyenne provinciale. Félicitations à David Sévigny et Isabelle Richard !



Ça donne le goût:



- d'y participer

L'agriculture familiale
toujours vraie!

Tous les producteurs et productrices agricoles de l'Estrie sont conviés à cette activité:

Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie



-de s'amuser

20 juillet 2014
Aréna de Weedon
De 11 h à 16 h
185, rue des Érables
Weedon J0B 3J0

- Activités
- Animation
- Jeux gonflables
- Méchoui



- et de se rapprocher

13 ans et + : 20 $
6 à 12 ans: 10 $
5 ans et - : gratuit

Contactez Lucie Maclure au 819 346-8905 pour réserver vos billets avant le 4 juillet 2014.

L'Union des producteurs agricoles, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

UPA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE